



GUIDE DE COLLECTE 2023 DE VOS DÉCHETS MÉNAGERS



CONSOMMONS MIEUX - JETONS MOINS - TRIONS PLUS



Mettons nos poubelles au régime !



Anse-Bertrand/Port-Louis - Morne-à-l'Eau - Le Moule - Petit-Canal





Mot des Présidents de la CANGT et du SINNOVAL

Madame, Monsieur,

- Ce nouveau guide de collecte des déchets ménagers et assimilés est le vôtre !

- En 2023, de profonds changements vont s'opérer dans la gestion de nos déchets pour tendre vers un service moderne et de qualité autour de la réduction et de leur tri en vue de leur recyclage.

- Ce changement se traduit par le transfert de la compétence collecte et traitement de nos déchets vers le nouveau syndicat de traitement et de valorisation des déchets (SINNOVAL). Le projet phare du SINNOVAL est la construction d'une unité de tri et de valorisation des déchets à Gardel afin de réduire la quantité de déchets enfouis.

L'opération de promotion du compostage individuel se poursuit : près de 2000 kits ont déjà été distribués, 3000 kits de compostage sont encore à la disposition des foyers volontaires.

- Avec l'ouverture de la deuxième déchetterie de la CANGT à Morne-à-l'Eau en novembre 2020 et de celle de Port-Louis (ouverture envisagée fin 2023), le service de collecte des encombrants en porte à porte évolue. **La collecte des encombrants en porte à porte se fera désormais une fois par mois et par commune. Les déchetteries intercommunales situées au Moule et à Morne-à-l'Eau sont ouvertes à tous les ménages**

et sont gratuites. La ressourcerie sera bientôt fonctionnelle, vous pourrez y apporter tous les objets réparables et utilisables, afin de favoriser l'émergence de l'économie circulaire sur notre territoire.

- **Les points d'apport volontaire** pour vos emballages ménagers et le verre seront dans un avenir proche supprimés pour l'extension de la mise place de la seconde poubelle sur l'ensemble du territoire pour les emballages ménagers (Petit-Canal, Anse-Bertrand, Port-Louis, sections du Moule). Pour le verre, des points de collecte dans les déchetteries du Moule, de Morne-à-l'Eau et dans d'autres espaces très fréquentés des communes ainsi que des sacs avec compartiments seront mis à disposition de la population.

- Enfin, nous poursuivons la mise en œuvre du Programme Local de Prévention des déchets.

- Face à ces défis, nous vous invitons à être un citoyen actif dans la politique de prévention et recyclage des déchets que nous portons. **Consommons autrement pour produire moins de déchets, trions nos déchets recyclables et compostons nos déchets verts et restes de cuisine.**

Les Présidents de la CANGT et du SINNOVAL,
Jean BARDAIL et Cédric CORNET.

QUE DEVIENNENT NOS DÉCHETS ?



Ordures ménagères

Nos ordures ménagères sont enfouies sur l'installation de stockage de déchets non dangereux de **ENERGIPOLE ESPERANCE** à Sainte-Rose.

Collecte sélective. Un déchet, une filière !

DÉCHETS VERTS



Compostage à ENERGIPOLE VERDE au Moule

DÉCHETS D'ÉQUIPEMENTS ÉLECTRIQUES ET ÉLECTRONIQUES



Dépollués puis démantelés par AER au Lamentin et valorisés en France hexagonale

FERRAILLE



Valorisés par AER SNR et JANKY Environnement. Valorisation à l'étranger

PLASTIQUE CARTON



Mis sous balle à ECODEC aux Abymes et recyclés en France hexagonale

VERRE



Broyés par AER et transformés en sous produits du BTP (en sous couche routière,..)

Attention ! Le service public de gestion des déchets du SINNOVAL ne collecte pas :

- Les déchets automobiles : pneus, batteries, pare-chocs. Ramenez-les chez votre garagiste !
- Les déchets du BTP : gravats, carrelage, sanitaires, feuille de tôle. Faites-les évacuer par des professionnels !
- Les déchets médicaux : médicaments, objets piquants, coupants et tranchants. Ramenez-les chez votre pharmacien !
- Les arbres et les déchets verts en grande quantité, faites-les évacuer par votre jardinier !

COLLECTE DES ORDURES MÉNAGÈRES (OM) ET DES EMBALLAGES MÉNAGERS RECYCLABLES (EMR)

La collecte des ordures ménagères s'effectue en porte-à-porte à l'aide de bacs roulants.

Ce bac est obligatoire pour la collecte des ordures ménagères.

Des bacs collectifs sont mis à disposition des citoyens quand, pour des raisons réglementaires et techniques, le camion de collecte ne peut emprunter certaines voies (voie privée, voie sans aire de retournement, maisons isolées).

Ce bac, qui est un bien public, vous est confié pour répondre à :

- La sécurité et l'amélioration des conditions de travail des agents de collecte
- Des exigences de salubrité publique
- Votre confort

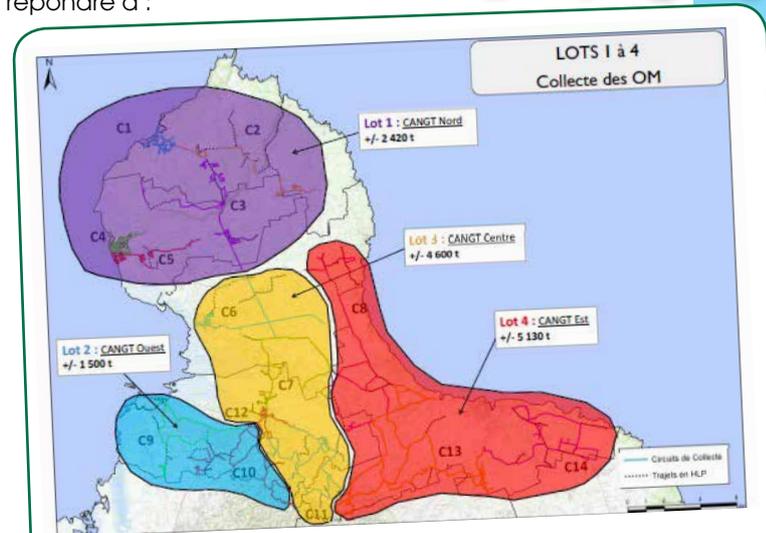
Il reste la propriété des entreprises prestataires du SINNOVAL. Chaque récipiendaire doit en prendre soin et l'entretenir. Pour des raisons d'hygiène, il est conseillé de mettre les déchets dans des sacs fermés.

En cas de vol ou de perte, il sera remplacé après présentation d'une déclaration de perte ou de vol à la police municipale ou à la gendarmerie.

Le bac devra être remis au prestataire en fin de marché. **Tout bac gardé devra être remboursé au SINNOVAL.**

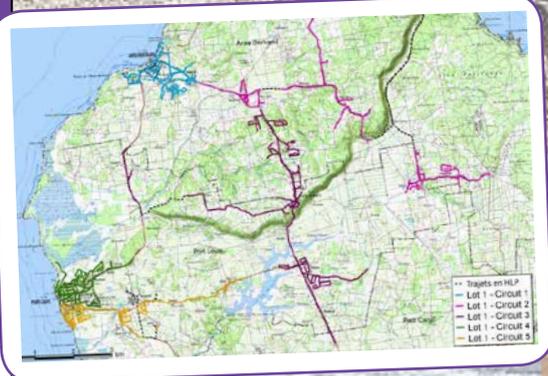
Pour des raisons de sécurité des agents de collecte, la collecte se déroule la nuit. Les bacs devront être sortis la veille du jour de collecte.

Une fois collectés, ils doivent être rentrés pour ne pas entraver la circulation et éviter les vols.

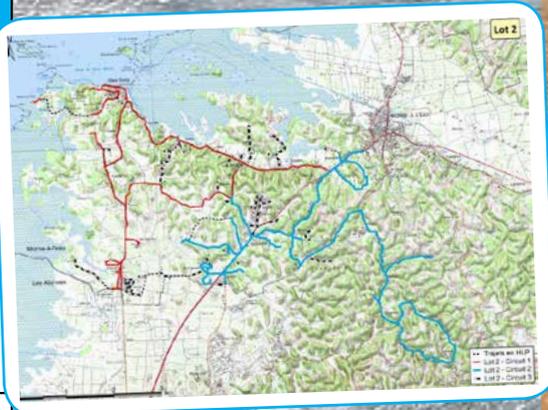


Les circuits de collecte ont été redessinés, et sont désormais intercommunaux, au-delà des limites communales. **Leur fréquence est fonction de l'opération de promotion du compostage et de la mise à disposition de la seconde poubelle sur certaines parties du territoire.**

CANGT NORD Lot 1		ANSE-BERTRAND PORT-LOUIS
Fréquence	Type de déchets	Circuits
Dimanche soir, Mercredi soir	OM	Bourg d'Anse-Bertrand (dont Macaille, Sans-fenêtre) ; Vigie
Lundi soir, Jeudi soir		Beaufond, Lacroix, Mon trésor, Pressec, Saint Jacques (Hipp.), Massieux, Fond Rose, plage de Porte d'enfer, Bellevue, Campêche, Mahaudière, Grande-Vigie.
Lundi soir, Jeudi soir		Beauplan, Belair-Leborgne, Pichon, Pelletan, Haut-la-Montagne, Guéry, Lafont-Gouttière, Monroc, Pré Cassis, Goguette
Dimanche soir, Mercredi soir		Bourg de Port Louis 1 (nord) : rue Gambetta jusqu' à la plage du souffleur, front de mer jusqu' à Pouzzole
Dimanche soir, Mercredi soir		Bourg de Port Louis 2 (sud) : rue Gambetta jusqu' au port de pêche, front de mer jusqu' à Barboteau + Sylvain, Lalanne, Beauport, Brument, Belin, Vaugirard.
Dimanche soir, Mercredi soir		Port-Louis : Plage du souffleur (avant et arrière-plage), derrière le cimetière, commerces avoisinants, EHPAD, plage de la Chapelle à Anse-Bertrand

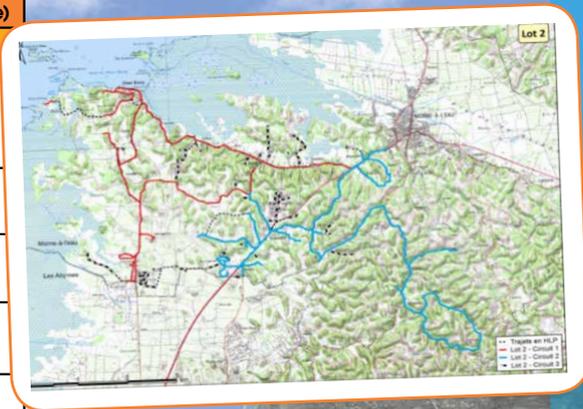


CANGT OUEST Lot 2		MORNE-À-L'EAU OUEST
Fréquence	Type de déchets	Circuits
Dimanche soir, à partir de 20h	OM	Blain, Decostière, Dubelloy, Geffrier, Marieul, PERRIN, Vieux-Bourg, Babin (Plage et route), Béguette, Belle-Espérance (Chapelle), Chevalier, Chastel, Labuthie, Lemesle, Quirine, Perrin (Route du canal), lotissement Desvarieux Bosredon
Mercredi soir, à partir de 20h	EMR	Blain, Decostière, Dubelloy, Geffrier, Marieul, PERRIN, Vieux-Bourg, Babin (Plage et route), Béguette, Belle-Espérance (Chapelle), Chevalier, Chastel, Labuthie, Lemesle, Quirine, Perrin (Route du canal), lotissement Desvarieux Bosredon
Lundi soir, à partir de 19h	OM	Berlette, Bosredon, Chazeau, Dubisquet, Gensolin Belle Espérance, Berlette, Bourdon, Bosredon, Croustère, Champs Fleuri, Chazeau, Dubisquet, Gensolin, Lapalin, La Croix, Lebraire, Lemesle, Saint-Giron, Vallet.
Jeudi soir, à partir de 19h	EMR	Belle Espérance, Berlette, Bourdon, Bosredon, Croustère, Champs Fleuri, Chazeau, Dubisquet, Gensolin, Lapalin, La Croix, Lebraire, Lemesle, Saint-Giron, Vallet.





CANGT CENTRE Lot 3		MORNE-A-L'EAU (BOURG ET EST), PETIT-CANAL (ensemble du territoire excepté Gros-Cap/ Sainte-Genève/ Lagarde)	
Fréquence	Type de déchets	Circuits	
Lundi soir, Jeudi soir	OM	Petit-Canal : Bourg de Petit-Canal, Clugny, Gaschet, Charropin, Vermont, Les Mangles, Duval, Dumaine, Bazin, Chabert, Maisoncelle.	
Lundi soir, Jeudi soir		Petit-Canal : Desvarieux, Bon Air, Girard, Bazin, Balin, Rougeole, Perrin, Pavillon.	
Lundi soir		Morne-à-l'Eau : Bonne Terre, Picot, Richeval, Pointe-à-Retz, Belcoin.	
Dimanche soir, Mercredi soir		Moule : Engerville, Barthel, Saint-Nicolas, Gascon, Matignon, Massé, Kerloury, Rousseau, Chouloute.	
Dimanche soir		Morne-à-l'Eau : Espérance, Lasserre, Boisvin, Marchand, Réduit, Jabrun, Lolo, Brémont, Labatte, Dessale, Lorger, Mompierre.	
Dimanche soir, Mercredi soir, Vendredi soir		Morne-à-l'Eau : Bourg de Morne à l'eau, Cocoyer, Rousseau, Brion, Espérance, Rigaud.	
Vendredi soir		Morne-à-l'Eau : Port de Vieux-Bourg et Commerces avoisinants, plage de Babin.	
Mardi soir		EMR	Morne à l'Eau : Espérance, Lasserre, Boisvin, Marchand, Réduit, Jabrun, Lolo, Brémont, Labatte, Dessale, Lorger, Mompierre.
Mardi soir	Morne-à-l'Eau : Bourg de Morne à l'eau, Cocoyer, Rousseau, Brion, Espérance, Rigaud.		
Mardi soir	Morne-à-l'Eau : Bonne Terre, Picot, Richeval, Pointe-à-Retz, Belcoin.		



CANGT EST Lot 4		MOULE, MORNE-À-L'EAU EST (BLANCHET), PETIT-CANAL EST (Gros-Cap, Sainte-Geneviève, Lagarde)	
Fréquence	Type de déchets	Circuits	
Dimanche soir	OM	Centre-ville (bvd Rougé à la mer), Cantine municipale, Ensemble des corbeilles du territoire, des aires de jeux, Bacs collectifs Shitalou, Esso, Ecole primaire Petite Guinée, Gymnase, Pioche, Top Prix, Kaz à Prix, Les 2 collèges, Lycée toutes les écoles du Bourg, Rue des résidences Lavandière et du Cimetière, Rue S. Ducadosse, Rue Duchassaing prolongé jusqu'au rond-point jusqu'à la pharmacie Papelard, Collectifs résidence Lacascade Rocade Sergent, Rue Ste-Anne, Champs grillé 1, ZAC de Sergent, Centre d'affaire de Damencourt, Collectif de Barbadine, Port de pêche, L'autre-bord complet, Parc Archéologique, Bandes de Morel, Route de la Mangrove, Ruelle Guenette, Ruelles de la rue Duchassaing et de la Baie, Impasse Tyson Rayapin, Ruelles de Shiva jusqu'au 4 chemins la Baie, Route de l'Écluse, Ruelle pois d'Angole, CSM, Église évangélique, Ruelles d'Audoin, Collectifs Bonan, Collectifs Levasseur, Collectifs Cadenet, Stades bacs collectifs, Collectifs Les Sources + Taonaba, Collectifs de Barbadines + collectifs de Guenette 2, Route de l'Écluse, Centre d'affaire Damencourt, Collectifs Les Alizées complet.	
Mercredi soir		Centre-ville (bvd Rougé à la mer), Cantine municipale, Ensemble des corbeilles du territoire, des aires de jeux, Bacs collectifs Shitalou, Esso, Ecole primaire Petite Guinée, Gymnase, Rue Rosan Girard, Pioch, Top prix, Kaz à Prix, Les 2 collèges, Lycée, Toutes les écoles du Bourg, Rue des résidences Lavandière et du Cimetière, Collectifs Bonan, Collectifs Levasseur Collectifs Cadenet, Stades bacs collectifs, Collectifs les sources + Taonaba, Collectifs de Barbadines + collectifs de Guenette 2, Route de l'Écluse, Centre d'affaire Damencourt, Collectifs Les Alizées, Rue S. Ducadosse, Rue Duchassaing prolongé jusqu'au rond-point jusqu'à bvd Levasseur jusqu'à la pharmacie Papelard, Collectifs résidence Lacascade, Rocade Sergent, Rue Ste Anne, ZAC de Sergent, Centre d'affaire de Damencourt, Port de pêche, L'Autre Bord complet, Parc Archéologique, Espace régional Ecluse, Ruelles d'Audoin.	
Lundi soir		Ensemble des corbeilles du territoire, Petite Guinée, Lemerrier, Ruelles Lemerrier, Collectifs Bonan, Levasseur, Sergent Zone de recasement de Sergent, Champs grillé 2 et 3, Collectif Vassort, Bonan.	
Dimanche soir		Lotissement Laporte, Trésor, Lotissement Damator, Damencourt individuel, N5, Lotissement l'Oranger, Spot de surf, Les Alizées, Guenette 1, Morel, Morelière, Calebasse, Gissac, Lauréal, Lauréal Agricole, Cantine, Guenette 2 individuels + Barbadines individuels.	
Lundi soir, Jeudi soir		La fontaine, Sainte Geneviève, Lagarde, Gros Cap, Plage de l'anse Maurice, Sainte marguerite, Bacquéi, La Roche, Durival, Laplante, Sommabert, Palais Ste-Marguerite, Néron, Duteau, Beaumont, Blanchet, Méthivier.	



CANGT EST Lot 4	MOULE, MORNE-À-L'EAU EST (BLANCHET), PETIT-CANAL EST (Gros-Cap, Sainte-Geneviève, Lagarde)	
Fréquence	Type de déchets	Circuits
Lundi soir, Jeudi soir	OM	La Rosette, l'Anglais, La Houssaie, La Croix, Pavée, Château Gaillard, La Mineure, Gascon, Grande Case, Fréchou, Carrère, Malescot, Saint-Guillaume, Dubec, Port-Blanc, Cocoyer, L'Écluse, Bellevue, 4 chemins La Baie, Bauvel, Nord-Ouest, Bamboche, Boisvin, Desvarieux, Eau Blanche, Montplaisir, Grands Fonds Coireille.
Dimanche soir, Mercredi soir		Morel, Portland, Clinique Porte d'enfer, Alleaume, Zevallos, Dubédou, BelleMare, Létaye, Gardel, Bois David.
Vendredi soir		Cantine municipale, Ensemble des corbeilles du territoire, des aires de jeu, Port de pêche, Plage de l'Autre Bord, L'autre bord, Parc Archéologique, Bandes de Morel, Centre-Ville (blvd Rougé St Jean), Cantine, Esso, Vito, Collectifs Bonan, Collectifs Levasseur, Collectifs Cadenet, Stades bacs collectifs, Collectifs les sources + Taonaba, Collectifs Shitalou, École Primaire, Petite Guinée, Gymnase, Rue Rosan Girard, Pioche, Top Prix, Kaz à Prix, Les 2 collèges, Lycée, Toutes les écoles du bourg, Collectifs de Barbadines + collectifs de Guenette 2, Route de l'Écluse, Centre d'affaire Damencourt, Collectifs Les Alizées + collectifs l' Autre Bord.
Dimanche matin		Ensemble des corbeilles du territoire, Blvd Rougé complet, Rue St-Jean complet, Rue de la république (portion entre blvd rouge et rue st Jean, Blvd Cicéron, Rue A. R. Boisneuf jusqu'à la rue Poincaré, Rue Jeanne d'arc (portion entre rue Poincaré et de la république), Place de la liberté, du cimetière, Rue Duchassaing prolongé (jusqu'au blvd Général de Gaulle), Rue de la Marre, Rue Sabin Ducadosse, Rue Joseph Malécama, Rue Rosan Girard, Blvd maritime jusqu'au spot, Toute les corbeilles de la rue St-Jean, du blvd maritime et du blvd rouge-plage de l'autre bord.
Mardi soir	EMR	Lotissement Laport, Trésor, Lotissement Damator, Damencourt individuel, N5, Lotissement l'Oranger, Spot de surf, Les Alizées, L'Autre-Bord, Route de la Mangrove, Guenette 1, Morel, Morelière, Calebasse, Gissac, Lauréal, Lauréal Agricole, Cantine, Guenette 2 Individuels + Barbadines individuels.
Mardi soir		Centre-ville complet, Petite Guinée, Lemerrier, Ruelles Lemerrier, Levasseur, Sergent, Zone de recasement de Sergent, Zac de Sergent complet, Champs grillé 1, 2 et 3, Lotissement Lauréal et Lauréal agricole, Levasseur, Bonan, Rocade Sergent, Rue Ste-Anne, Rue Duchassaing prolongé jusqu'au 4 chemins de la Baie, Route de Caillebot (Tisson Rayapin, impasse des Palétuviers), Route de caillebot complet (Shiva).



LES DÉCHETTERIES DU SINNOVAL



Les déchetteries sont accessibles à tous les habitants du SINNOVAL.

Les adresses :

- **Déchetterie du Moule** : Caillebot - Route de Douville - 97160 Le Moule.
- **Déchetterie de Morne-à-l'Eau** : Section Richeval N6 - 97111 Morne-à-l'Eau.
- **Déchetterie de Port-Louis** : Angle N6 et chemin de Montalègre - 97117 Port-Louis.
(Ouverture envisagée fin 2023).

Les horaires

Lundi :	Dimanche :
10h -12h45	7h -11h45
Mardi au Samedi :	Fermeture les jours fériés.
7h - 11h45	Sauf le mercredi des cendres.
14h - 16h45	

- **Déchetterie de Sainte-Anne** : Delair - 97180 Sainte-Anne.
- **Déchetterie de Saint-François** : Desvarieux - 97118 Saint-François.

Les horaires

Lundi au Vendredi :	Samedi : 7h -15h45
7h00 -16h45	Dimanche : 7h -11h45

- **Déchetterie de La Désirade** : Zamia - 97127 La Désirade.

Les horaires

Mardi au Samedi :	Dimanche :
6h30 -12h45	7h -11h45

Les conditions d'accès aux déchetteries



TRIEZ en amont vos déchets avant de vous rendre à la déchetterie



Arrivez **10 MINUTES** avant la fermeture de la déchetterie



RESPECTEZ LA SIGNALÉTIQUE sur les quais afin d'éviter les erreurs de tri



ASSUREZ le déchargement de votre véhicule



Respectez le volume maximum de **2M³ PAR JOUR** par foyer



Ne récupérez pas d'objets dans les bennes ! Cette action (chiffonnage) **EST INTERDITE**



LAISSEZ LE SITE PROPRE
Pelles et balais sont à votre disposition

Les déchets autorisés :



Métaux, ferraille,



Déchets d'équipements électriques et électroniques (D3E) : appareils électroménagers usagers,



Mobilier, literie, jouet, bricolage, jardin, matériaux,



Bois (à l'exception d'arbres et de grosses souches),



Gravats et déblais des particuliers uniquement issus du bricolage familial < 10L,



Déchets verts avec un diamètre inférieur à 30 cm et une longueur de 80 cm,



Papiers, journaux, magazines, Cartons, plastiques,



Piles,



Huiles mécaniques usagées, Filtres à huile, Huiles alimentaires (pour les particuliers uniquement),



Tout venant et encombrants (qui n'ont pu être triés dans les autres bennes),



Pots de peinture de volume <15L.



Un doute, une question : se rapprocher des agents de déchetterie.

Les déchets interdits :

- Déchets de volume > 2m³ par jour,
- Déchets végétaux composés de terre, les cailloux, les troncs et branches de longueur > à 80 cm et/ou de diamètre > à 30 cm,
- Déchets industriels,
- Ordures ménagères,
- Éléments entiers d'automobiles ou de camion,
- Cadavres d'animaux,
- Déchets hospitaliers, anatomiques, infectieux ou à risque,
- Produits explosifs, inflammables ou radioactifs,
- Fusées de détresse,
- Bouteilles de gaz et extincteurs,
- Tout déchet susceptible de présenter un danger pour le personnel,
- Batteries,
- Pneus,
- Plâtres,
- Amiante.



DONNERIE ET PARCOURS PÉDAGOGIQUE DE LA DÉCHETTERIE DU MOULE (LÉKOL A TWI)



A la déchetterie du Moule vous pouvez non seulement déposer les objets dont vous n'avez plus l'utilité et en récupérer de nouveaux dans la donnerie qui est en libre accès, mais également être sensibilisé sur la question de la gestion des déchets au travers du parcours pédagogique (lékol a twi). L'accueil se fait suivant les horaires d'ouverture du site.



!! La récupération d'objets est interdite en dehors de l'espace donnerie et peut faire l'objet de sanctions pénales !! (voir volet interdictions et sanctions du guide).

LA RESSOURCERIE DU PÔLE DE VALORISATION DES DÉCHETS DE MORNE-A-L'EAU



Vous pouvez y déposer les objets (vélos, multimédia, vêtements, chaussures, mobiliers, livres, vaisselles...) dont vous n'avez plus l'utilité. Ils seront lavés, réparés, reconditionnés, et remis en vente dans le magasin pour une somme modique. Vous pourrez également être sensibilisé sur les questions liées à la gestion des déchets et l'économie circulaire.

Ouverture de la Ressourcerie au Public : prévue 1^{er} trimestre 2023.

LA COLLECTE DES ENCOMBRANTS EN PORTE À PORTE



COMMENT S'ORGANISE LA COLLECTE DES ENCOMBRANTS ? 2 SOLUTIONS SONT POSSIBLES

1. Soit je vais dans l'une des déchetteries.

2. Soit j'attends le passage du service :

a) Je regarde le code couleur qui correspond à ma commune de résidence sur le calendrier en page suivante. Par exemple : bleu pour Morne-à-l'Eau.

b) Je présente **IMPÉRATIVEMENT** mes déchets triés devant mon domicile, la veille au soir de la semaine correspondante (soit le dimanche soir). Je veille à positionner les déchets triés à bonne distance des compteurs eaux, électriques et téléphoniques, pour faciliter la collecte. (Le service ne sera pas tenu responsable en cas de dégradation).

c) Je m'assure de bien respecter le volume maximum de 1m³ par foyer.

*Types de déchets :

ferrailles, déchets verts, mobiliers domestique.

Déchets d'équipements Electriques et Electroniques (D3E),

ils ne doivent pas être mélangés, mais triés, agencés et attachés si besoin, ou conditionnés dans des sacs de 100L maximum notamment pour les déchets verts, qui sont collectés à bras d'homme.

***Les déchets verts** sont acceptés par le service pour des volumes domestiques, soit 1m³ maximum, les troncs doivent avoir une longueur de 50cm,

***Attention** : le volume autorisé est limité à 1m³ par foyer. Les objets doivent pouvoir être manipulés par 2 personnes.

***Les encombrants des foyers ne respectant pas ces règles (tri, volume, positionnement ne seront pas collectés et un signalement sera fait au service de contrôle pour mesures correctives.**





CALENDRIER 2023 - Collecte des encombrants

JANVIER

1	D	Jour de l'an
2	L	Basile 01
3	M	Geneviève
4	M	Odlon
5	J	Edouard
6	M	Mélanie
7	S	Raymond
8	D	Épiphanie
9	L	Basile 02
10	M	Guillaume
11	M	Paulin
12	J	Tatiana
13	S	Yvette
14	S	Nina
15	D	Rémi
16	L	Marcel 03
17	M	Roseline
18	M	Prisca
19	J	Marius
20	V	Sébastien
21	S	Agnes
22	D	Vincent
23	L	Barnard 04
24	M	Fr. de Sales
25	M	Conv. St Paul
26	J	Paul
27	V	Angèle
28	D	Th. d'Aquin
29	D	Martine 05
30	L	Marcelle

FÉVRIER

1	M	Ella
2	J	Présentation
3	V	Blaise
4	S	Véronique
5	D	Aogathe
6	L	Gaston
7	M	Eugénie 06
8	M	Jacqueline
9	J	Apolline
10	V	Arnaud
11	S	N.-D. Lourdes
12	D	Félix
13	L	Béatrice 07
14	M	Valentin
15	M	Claude
16	J	Julienne
17	V	Alexis
18	S	Bernadette
19	D	Gabin
20	L	Almeé 08
21	M	Clémence
22	M	Cendres
23	J	Lazare
24	V	Modeste
25	S	Roméo
26	D	Nestor
27	L	Honorine 09
28	M	Romain

MARS

1	M	Aubin
2	J	Charles le B.
3	V	Guinold
4	S	Casimir
5	D	Olive / Olivia
6	L	Collette 10
7	M	Fidèle
8	M	Jean de Dieu
9	J	Françoise
10	V	Arnaud
11	S	N.-D. Lourdes
12	D	Justine
13	L	Rodrigue 11
14	M	Martine
15	M	Louise
16	J	Mi-carême
17	V	Patrice
18	S	Cyrille
19	D	Joseph
20	L	Printemps 12
21	M	Clémence
22	M	Léa
23	J	Victorien
24	V	Catherine /
25	S	Annonciation
26	D	Larissa
27	L	Habib 13
28	M	Gérard
29	M	Gildas
30	J	Arméée
31	V	Benjamin

AVRIL

1	S	Hugues
2	D	Sandrine
3	L	Richard 14
4	M	Isidore
5	M	Irène
6	V	Yvancelle
7	D	Vendredi Saint
8	S	Julie
9	D	Pâques
10	L	L. de pâques
11	M	Stanislav
12	M	Jules
13	J	Iza
14	V	Marlene
15	S	Paternelle
16	D	Benoit-Joseph
17	L	Anicet 16
18	M	Parfais
19	M	Emma
20	J	Odiette
21	V	Antoine
22	S	Alexandre
23	D	Georges
24	L	Fidèle 17
25	M	Marc
26	M	Alida
27	J	Zita
28	V	Guillaume
29	S	Calix. de Sieme
30	D	Robert

MAI

1	L	Fête du travail
2	M	Boris
3	M	Philip. Jacq.
4	J	Sylvain
5	V	Judith
6	D	Suzanne
7	D	Gisèle
8	L	Victoires 1945
9	M	Pacôme
10	M	Sotange
11	J	Estelle
12	V	Achille
13	S	Roland
14	D	Mathias
15	L	Denise 20
16	M	Honoré
17	M	Pascal
18	J	Ascension
19	V	Yves
20	S	Bernardin
21	D	Constantin
22	L	Abolition Escl. Mtq
23	M	Didier
24	M	Donatien
25	J	Sophie
26	V	Beranger
27	S	Abolition Escl. Gpe
28	D	Pentecôte
29	L	Lds. Pentecôte
30	M	Ferdinand
31	M	Vistation

JUIN

1	J	Justin
2	V	Blandine
3	S	Kévin
4	D	Fête des Mères
5	L	Igor 23
6	M	Norbert
7	M	Gilbert
8	J	Médard
9	V	Diane
10	S	Abolition Escl. Guyane
11	D	Barnabé
12	L	Guy 24
13	M	Antoine de P.
14	J	Elise
15	J	Denise
16	V	J.-F. Régis
17	S	Hervé
18	D	Fête des Pères
19	L	Romuald 25
20	M	Silvère
21	M	Els
22	J	Alban
23	V	Audrey
24	S	J.-Baptiste
25	D	Prosper
26	L	Anthelme 26
27	M	Fernand
28	M	Inès
29	M	Franca Paul
30	V	Martial

LÉGENDE code couleur

JOURS FÉRIÉS PAS DE COLLECTE

ANSE-BERTRAND PORT-LOUIS

MORNE-À-L'EAU

LE MOULE

PETIT-CANAL



JUILLET

1	S	Thierry
2	D	Martine
3	L	Thomas 27
4	M	Florent
5	M	Antoine
6	J	Mariette
7	V	Raoul
8	S	Thibault
9	D	Amélie
10	L	Ulrich 28
11	M	Benoît
12	M	Olivier
13	J	Henri, Joël
14	V	Fête Nationale
15	S	Donald
16	D	N.-D. Mt Carmel
17	L	Charlotte 29
18	M	Fidèle
19	M	Arène
20	J	Marina
21	V	Victor
22	S	M.-Madeleine
23	D	Brigitte
24	L	Christine 30
25	M	Jacques
26	M	Anne-Joachim
27	J	Nathalie
28	V	Samsou
29	S	Marthe
30	D	Juliette
31	L	Ignace de L. 31

AOUT

1	M	Alphonse
2	J	Jules-Eymard
3	J	Lydie
4	V	J.-M. Vianney
5	S	Abel
6	D	Transfiguration
7	L	Gaëtan 32
8	M	Dominique
9	M	Amour
10	L	Lauré
11	V	Clair
12	S	Clarisse
13	D	Hippolyte
14	L	Evard 33
15	M	Assomption
16	M	Armel
17	J	Huonthe
18	V	Hélène
19	S	Jean-Eudes
20	D	Bernard
21	L	Christophe 34
22	M	Fabrice
23	M	Rose de Lima
24	J	Barthélemy
25	V	Louis
26	S	Natacha
27	D	Monique
28	L	Augustin 35
29	M	Sabine
30	M	Fiacre
31	J	Anside

SEPTEMBRE

1	V	Gilles
2	S	Ingrid
3	D	Grégoire
4	L	Rosalie 36
5	M	Raissa
6	M	Bertrand
7	L	Reine
8	V	Nativité N.-D.
9	M	Alan
10	D	Irati
11	L	Adelphie 37
12	M	Apollinaire
13	M	Aime
14	J	La Sainte Croix
15	V	Roland
16	S	Edith
17	D	Bernard
18	L	Nadège 38
19	M	Emilie
20	M	Davy
21	J	Mathieu
22	V	Maurice
23	S	Autonne
24	D	Thé
25	L	Hermann 39
26	M	Com. Damien
27	M	Vincent de Paul
28	J	Venceslès
29	V	Michel
30	S	Jérôme

OCTOBRE

1	D	Th. de l'E.-J.
2	L	Léger 40
3	M	Gérard
4	M	Franç d'Assise
5	J	Fleur
6	V	Bruno
7	S	Serge
8	D	Pélagie
9	L	Alan
10	M	Grégoire 41
11	M	Firmin
12	J	Wilfried
13	V	Géraud
14	S	Juste
15	D	Thérèse d'Avila
16	L	Edwige 42
17	M	Gaudon
18	M	Luc
19	J	René
20	V	Adeline
21	S	Céline
22	D	Elodie
23	L	Jeanne C. 43
24	M	Florentin
25	M	Cathie
26	J	Dimitri
27	V	Emeline
28	S	Simon, Jude
29	D	Narcisse
30	L	Bienvenue 44
31	M	Quentin

NOVEMBRE

1	M	Toussaint
2	S	Viviane
3	V	Hubert
4	S	Charles
5	D	Sylvie
6	L	Bertille 45
7	M	Carine
8	M	Geoffroy
9	L	Théodore
10	V	Thérèse
11	S	Armistice 1918
12	D	Christian
13	L	Brice 46
14	M	Sidoine
15	M	Albert
16	J	Marguerite
17	V	Elisabeth
18	S	Aude
19	D	Tanguy
20	L	Edmond 47
21	M	Prés. Marie
22	M	Cécile
23	J	Clément
24	V	Flore
25	D	Catherine
26	D	Dalphine
27	L	Séverin / Avert 48
28	M	Jacq. de la M.
29	M	Saturin
30	J	André

DECEMBRE

1	V	Florence
2	S	Francis-Xavier
3	D	Barbara 49
4	L	Barbara
5	M	Gérard
6	M	Nicolas
7	J	Ambroise
8	V	Inim Conception
9	D	Pierre Fourier
10	D	Romain
11	L	Daniel 50
12	M	Jean Fr.-Ch.
13	M	Lucie
14	J	Océa
15	V	Ninon
16	S	Alice
17	L	Nicoll
18	L	Gatien 51
19	M	Urban
20	M	Théophile
21	J	Hiver
22	V	Fr-Xavière
23	S	Armand
24	D	Adèle 52
25	D	Nestor
26	M	Elienne
27	M	Jean
28	J	Innocents
29	V	David
30	S	Roger
31	D	Sylvestre

LE COMPOSTAGE



La CANGT a distribué des kits de compostage à la population.
Cette opération se poursuivra avec le SINNOVAL
sur le territoire de la CANGT.

Si à votre domicile vous jouissez d'un extérieur,
vous aussi mettez-vous au compostage.

Les conditions sont les suivantes :

- Résider au Nord Grande-Terre
(un justificatif de domicile vous sera demandé).
- Envoyer un SMS au 0690 49 31 35 pour demander
son composteur.
- S'acquitter d'une contribution de 10€ en espèce
ou chèque à l'ordre du Trésor Public.



LA COLLECTE DES EMBALLAGES RECYCLABLES EN APPORT VOLONTAIRE ET EN PORTE À PORTE :

La collecte des emballages ménagers recyclables en apport volontaire, dès sa mise place a donné beaucoup de motifs de satisfaction, mais malheureusement des nombreux actes d'incivilités nuisent à la santé et à l'environnement des populations et cela depuis plusieurs années.

Par conséquent le parc de bornes d'apport volontaire sera retiré, et une seconde poubelle pour la collecte des emballages ménagers recyclables sera à la disposition des usagers.

La collecte des emballages se fait déjà par le biais de cette seconde poubelle sur la com-



mune de Morne-à-l'Eau et celle du Moule dans le bourg et sa périphérie (**en cas de surplus d'emballages il est recommandé l'utilisation de sacs poubelles recyclables transparents pour faciliter la qualité du tri**).

Cette nouvelle dotation pourrait avoir lieu en 2023 en fonction des financements octroyés.



LA COLLECTE DES EMBALLAGES RECYCLABLES EN APPORT VOLONTAIRE ET EN PORTE À PORTE :



Dans cette même dynamique, les bouteilles et bocaux en verre seront collectés exclusivement dans les déchetteries et les zones à forte fréquentation identifiées dans les communes à l'aide des bennes de grandes capacités.

Des cabas compartimentés seront mis à la disposition de la population, afin de leur permettre d'évacuer les emballages dans les meilleures conditions.



En attendant, cette mise place la population est invitée à poursuivre l'utilisation des points d'apports volontaires existant en veillant à la propreté des espaces :

Pour connaître la liste des points par communes : <https://www.sinnoval-guadeloupe.fr>

LES INTERDICTIONS ET LES SANCTIONS :

Réf. articles	INTERDICTIONS	SANCTIONS
R.632-1	Dépôt sauvage. Fait de déposer, abandonner ou jeter des déchets, sur un lieu public ou privé, en dehors des emplacements désignés à cet effet par le règlement de collecte.	Contravention de 2 ^{ème} classe (maximum 150€ 750€€ pour les personnes morales) / amende forfaitaires de 35€ 175€€ pour les personnes morales.
R.635-8	Dépôt sauvage à l'aide d'un véhicule. Dépôt sauvage commis avec un véhicule.	Contravention de 5 ^{ème} classe, passible d'une amende de 1 500 € + confiscation du véhicule. Montant pouvant être porté à 3000€ en cas de récidive.
R.664-2	Encombrement de la voie publique en y déposant ou en y laissant sans nécessité des matériaux ou objets qui entravent ou qui diminuent la liberté ou la sûreté de passage.	Contravention de 4 ^{ème} classe, passible d'une amende de 750 € + confiscation du véhicule qui a servi à commettre l'infraction.
CGCT L5216-5 Code pénal 311-1, 311-3, 321-1 Loi n°83-634 art. 19,20,25 septies, 28	Actes de chiffonnages, de vol et recel.	En France, le recel est puni de 5 ans d'emprisonnement et de 375 000€ d'amende. La CANGT se réservera le droit de déposer plainte. Le vol est une infraction pénale qualifiée de délit et qui peut-être sanctionné par une peine de trois ans de prison et à 45 000€ d'amende (art.311-3 du code pénal).

STOP AUX DÉCHARGES SAUVAGES !

En plus de dégrader le paysage, les dépôts sauvages polluent les sols, l'air et l'eau. Ils sont interdits par la loi du 15 juillet 1975 et passibles d'amendes.

LES BONNES PRATIQUES

*Tendons ensemble vers un service de qualité,
ayons le réflexe !*



AN KA TRIYE
(Je trie)



AN KAY AN DECHETRI-LA
(je vais à la déchetterie)



AN KA KONPOSTE
(je composte)



AN PA KA SALOPTÉ
(je ne salie pas)

Merci de laisser cet endroit propre !



Pour toute demande d'information, veuillez contacter le SINNOVAL  **N° Vert** 0 800 11 12 13
Site internet www.sinnoval-guadeloupe.fr - 93, Bd du Général de Gaulle, 97190 Le GOSIER.

AVÈ CANGT É SINNOVAL ANNOU TRIYÉ É VALOWISÉ ZODI ANNOU

Double au régime!



BOUTEILLES
EN PLASTIQUE

EMBALLAGES
MÉTALLIQUES

CARTONS
& PAPIERS

Pour toute demande d'information, veuillez contacter le SINNOVAL
93, Bd du Général de Gaulle, 97190 Le GOSIER.

UN DOUTE ?

UNE QUESTION SUR VOS DÉCHETS ?

N° Vert 0 800 11 12 13

www.sinnoval-guadeloupe.fr

0590 90 48 77 80

communaute@cangt-guadeloupe.fr